

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0207 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
ATTRIBUTION DU MARCHÉ AFFÉRENT À LA COLLECTE ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0207-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Le marché relatif à la collecte et à la valorisation des encombrants sur le territoire de la CC ACVI (et plus particulièrement sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Bages, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-Del-Vidre, Saint-André, Sorède, Saint-Genis-des-Fontaines et Villelongue-Dels-Monts), a pour objet la collecte des encombrants (objets ré-employables).

Ce dispositif rentre dans le cadre de l'insertion professionnelle des habitants résidant sur le territoire de la CC ACVI qui sont exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La CC ACVI confiera ainsi au candidat retenu, des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi des habitants en précarité sociale et professionnelle, dans le cadre d'une activité d'utilité sociale axée sur la réalisation d'un dispositif de collecte d'objets potentiellement ré-employables. Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures obligatoires de soutien socio- professionnel individualisé seront proposées à chaque personne.

Le présent marché arrivant à son terme, un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, a été lancé le 23 mai 2025.

Il a été passé sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 09 septembre 2025, a fait le choix de retenir l'offre de l'entreprise d'insertion La Recyclerie domiciliée au 15 Boulevard d'Archimède à ELNE (66200) –SIRET N°80274993500038- pour un montant maxi annuel de l'ordre de 180 000.00-€ nets (cent quatre-vingt mille euros nets). Il est précisé que le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Ainsi, au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir l'offre de l'entreprise d'insertion La Recyclerie domiciliée au 15 Boulevard d'Archimède à ELNE (66200) –SIRET N°80274993500038- pour un montant maxi annuel l'ordre de 180 000.00-€ nets (cent quatre-vingt mille euros nets).

Dit que le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***